

Les films à petit budget crient misère

Une pétition de cinéastes contre la limite à 50 % du financement public des œuvres

CINÉMA

C'est un petit amendement dans le projet de loi de finances 2018, en discussion au Parlement, mais qui suscite un grand débat au sein du cinéma d'auteur français. Son objectif : permettre aux œuvres dites fragiles (premiers films, documentaires de création, etc.) d'être financées sur des fonds publics à hauteur de 70 %. Pour lui donner le plus large écho, des cinéastes, documentaristes, comédiens de renom se sont associés à la génération émergente dans une pétition intitulée « Faisons le pari de la jeune création cinématographique ! ».

Cette lettre est signée par Agnès Jaoui, Jacques Audiard, Claire Denis, Catherine Corsini, Bertrand Bonello, Pascale Ferran, Cédric Klapisch, etc., aux côtés des « jeunes pousses » Alice Diop, Yann Gonzalez, Marie Amachoukeli, Guillaume Brac, Emilie Brisaivoine, Anna Roussillon, Emmanuel Gras... Sans oublier les producteurs dont le métier est de trouver de l'argent : Marie Masmonteil, Pascal Caucheteux, Sylvie Pialat, Bertrand Gore, Cécile Vacheret, etc. La pétition est soutenue par des syndicats de producteurs (SPI, API), de distributeurs (DIRE, SDI), par la Société des réalisateurs de films, la SACD, etc.

Tous font ce constat paradoxal : le jeune cinéma français se voit régulièrement récompensé dans les plus grands festivals. Ces quatre dernières années, à Cannes, la

Caméra d'or, qui récompense le meilleur premier film, a été attribuée à trois productions françaises : *Party Girl*, de Marie Amachoukeli, Samuel Theis et Claire Burger en 2014, *Divines*, de Houda Benyamina en 2016, et *Jeune femme*, de Léonor Serraille en 2017. Pourtant, ces films se font dans des conditions de plus en plus difficiles et se trouvent « grandement fragilisés, jusqu'au seuil de la précarité pour certains », s'inquiètent les signataires de la pétition.

Ils pointent du doigt la réglementation française, qui limite à 50 % le seuil d'aide publique à la production – sauf dérogation à 60 % pour les premiers et deuxièmes films, et pour ceux dont le budget est inférieur à 1,25 million d'euros. Ce dispositif est issu d'une règle européenne de 2013, mais chaque Etat membre peut l'adapter.

Absurdité du système

On considère qu'un film doit « rencontrer » son public et attirer des financements privés, comme ceux des chaînes de télévision, chacune pariant sur l'audience auprès des téléspectateurs... Ce soutien des chaînes fait de plus en plus défaut, notent les signataires de la pétition. « Année après année, les financements privés, principalement issus des chaînes de télévision, se sont raréfiés, se portant d'abord sur les auteurs déjà reconnus, les valeurs les plus sûres, les genres les plus porteurs.

(...) *L'absence d'une chaîne de télévision en préfinancement – ou la faiblesse des montants proposés – génère presque automatiquement une majorité de financements publics, plafonnés à 60 % pour les films à petit budget. L'absurdité du système pousse ces films à renoncer à certaines aides, notamment au crédit d'impôt », déplorent-ils.*

Catherine Corsini, réalisatrice de *La Belle Saison* (2015), parle d'une « double peine » : déjà peu dotés, ces films n'ont pas droit à des aides publiques qui sont en revanche accordées à des grosses productions – lesquelles trouvent sans peine des fonds privés. Quant au plafonnement des aides publiques, il « affecte violemment la fabrication, l'imaginaire, l'ambition artistique et visuelle des projets : équipes techniques réduites, figuration inexistante, temps de tournage de plus en plus contraints, scénarios élagués... ».

De l'avis général, la chaîne Canal+, partenaire historique du cinéma, a diversifié ses choix. Certes, un tiers des films produits par Canal+ sont des premiers films : ainsi, en 2017, la chaîne cryptée a financé 108 films français dont 32 premiers films. Si quelques-uns d'entre eux sont des films d'auteur, comme *Petit Paysan*, d'Hubert Charuel, ou *Ava*, de Léa Mysius, sélectionnés à la Semaine de la critique à Cannes en 2017, d'autres sont des purs divertissements, tels *Epouse-moi mon pote*, de Tarek Boudali, ou des films à budget im-

portant comme *Le Chant du loup*, d'Antonin Baudry, avec Omar Sy, Reda Kateb et Mathieu Kassovitz, qui sortira bientôt en salle.

Un coût « marginal »

Les auteurs de la pétition le répètent : il faut « autoriser un maximum de 70 % d'aides publiques dans le budget de ces films ». Le coût de la mesure serait « marginal », disent-ils (de 2 à 3 millions d'euros pour une vingtaine de longs-métrages concernés par an). Ils lancent un appel à la ministre de la culture, Françoise Nyssen, mais aussi à la présidente du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Frédérique Bredin. Ces dernières années, certains signataires ont mené un long travail de concertation avec le directeur du cinéma du CNC, Xavier Lardoux. « En juin 2017, nous étions parvenus à un projet d'accord autorisant le fameux seuil de 70 % pour ces films fragiles. Mais la décision a été écartée en haut lieu... », expliquent Bertrand Gore, producteur de *Jeune femme*, et Catherine Corsini.

L'amendement présenté le 17 novembre par la députée Brigitte Kuster (Les Républicains), lors du débat sur le projet de loi de finances, a été balayé après avoir reçu un « avis défavorable » du ministre de l'action et des comptes publics Gérard Darmanin. Les cinéastes cherchent à présent un sénateur qui voudrait bien reprendre le flambeau... ■

CLARISSE FABRE
ET MIRANDA MORGAND